



## GUIDE D'UTILISATION

### PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATION DE LA VILLE DE VENERQUE

---

#### 1. PRESENTATION

La Ville de Venerque dispose d'un panneau lumineux d'information implanté Avenue d'Assézat. Les services municipaux enregistrent les messages et gèrent l'affichage.

**Les objectifs de ce support de communication gratuit sont:**

- diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune.
- favoriser la promotion des animations proposées par les associations
- éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la Ville de Venerque

#### 2. NATURE DES MESSAGES ET IDENTIFICATION DES ANNONCEURS

##### a. Les annonceurs potentiels

- les services municipaux,
- les associations venerquoises, à but non lucratif
- les acteurs économiques dans un cadre non lucratif

##### b. Les Types de messages

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général et relatives à Venerque s'adressant à un nombre suffisamment large de personnes :

- Les informations municipales : inscription sur les listes électorales, conseils municipaux...
- Les informations culturelles : concerts, spectacles programmés à Venerque...
- Les informations sportives : manifestations sportives, tournoi ...
- Les autres manifestations associatives : conférence, exposition, lotos,...
- Les autres manifestations : salon, braderie, brocante...
- Les informations liées à la circulation et à la sécurité : travaux, déviation, alertes météorologiques, ...
- Les informations nécessitant une communication vers le grand public : (grandes œuvres humanitaires, appels au don du sang...)

**Les messages exclus de ce cadre sont:**

- Les messages d'ordre privé (qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise : horaires d'ouverture d'une entreprise...)
- Les messages à caractère purement commercial (hors actions collectives) : promotion commerciale...
- Les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres.
- Les informations à caractère politique, syndical et religieux.

Toute demande comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires sera refusée.

### 3. LA PROCEDURE

#### a. La demande

Un **formulaire de demande** est disponible :

à l'accueil de la mairie  
en ligne sur le site Internet de la Ville de Venerque [www.mairie-venerque.fr](http://www.mairie-venerque.fr)

Il doit être rempli et **transmis** :

à l'accueil de la Mairie  
par courrier à la Mairie de Venerque - Communication – 12, Place St  
Pierre- 31810 Venerque  
par mail à [contact@mairie-venerque.fr](mailto:contact@mairie-venerque.fr)

#### b. Le message

Le message devra respecter le nombre de cases, soit **8 lignes de 18 caractères maximum espaces compris**.

Pour une lecture plus efficace, il est conseillé d'être très synthétique et de ne pas utiliser toutes les lignes.

Le message devra comporter les informations de base, dans l'ordre ci-dessous :

- **Quand ?**
- **Quoi ?**
- **Où ?**
- **Qui organise ? (optionnel)**

#### c. Les délais à respecter :

Les demandes de diffusion devront parvenir à la Mairie **au moins 15 jours avant la date de l'évènement sauf cas d'urgence avérée**.

Tout demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

#### d. La diffusion des messages :

La Ville de Venerque reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages.

- En cas de non-acceptation du message, la mairie préviendra le demandeur.
- En cas de besoin, la mairie pourra adapter la densité du texte et la mise en page définitive afin de le rendre plus lisible et ajouter, si possible, de l'animation au texte.
- Le nombre de passages sera dépendant du nombre de messages à diffuser à la période considérée.

#### **CONTACT :**

Mairie de Venerque

Tél. 05.62.11.59.59

Courriel : [contact@mairie-venerque.fr](mailto:contact@mairie-venerque.fr)